

## **Pierre Michel EISEMANN**

*Professeur émérite de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne (École de droit de la Sorbonne)*

Né le 5 août 1946 à Paris (France).

Études secondaires au Lycée Claude Bernard (Paris). Études supérieures à la Faculté de droit et de sciences économiques de Paris ainsi qu'à la Columbia University Law School (New York). Master of laws (LL.M.), Columbia University, 1972. Docteur d'État en droit, Université Paris II Panthéon-Assas, 1980.

Assistant à l'Université de Paris X (1970-1971 et 1972-1976) puis à l'Université de Paris V (1976-1981). Maître-assistant à l'Université de Clermont I (1981-1983). Agrégé des Facultés de droit (1983). Professeur aux Universités de Clermont I (1983-1986), de Caen (1986-1990), de Paris XIII (1990-1999 ; vice-président de l'Université de 1993-1999) et de Paris I Panthéon-Sorbonne (1999-2014 ; émérite depuis 2014). Professeur à l'Institut d'études politiques de Paris (1975-2000).

Membre du Comité de rédaction de l'*Annuaire français de droit international*. Membre du Comité scientifique du *Yearbook of International Law and Jurisprudence – The Global Community*. Directeur de la collection « Études de droit international », Martinus Nijhoff Publishers (Leiden). Ancien directeur du Master professionnel d'administration internationale de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne 1999-2014). Ancien directeur de l'École doctorale de droit international et européen de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne (2000-2010). Ancien directeur du Département d'études internationales et européennes de l'École de droit de la Sorbonne (2010-2014). Ancien membre du Conseil scientifique de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne.

Directeur d'études à l'Académie de droit international de La Haye (1994). Directeur d'étude et de recherche pour la section française du Centre d'étude et de recherche de droit international et de relations internationales de l'Académie de droit international de La Haye (1996). Professeur invité à la Faculté de droit de l'Université de Genève (1998), à l'Académie de droit international de La Haye (2004) et aux XXXIX<sup>e</sup> Cours de droit international de l'Organisation des États américains (2012).

Conseil du Gouvernement français dans plusieurs arbitrages.

Membre de la Commission de la République française pour l'Unesco (1991-2010). Membre de la délégation française aux Conférences générales de l'UNESCO (depuis 1987). Président du Comité juridique de la Conférence générale (1989, 1991, 2005, 2015) et rapporteur dudit Comité (1995, 1999, 2001, 2003, 2007, 2011, 2013). Membre du Groupe de travail *ad hoc* sur la structure et la fonction de la Conférence générale de l'UNESCO (1996-1997). Membre du Groupe conjoint d'experts Unesco (CR)/ECOSOC (CESCR) sur le suivi du droit à l'éducation (2011-2012). Membre de la délégation française au Conseil exécutif, siégeant au Comité sur les conventions et recommandations (depuis la 176<sup>e</sup> session, 2007).

Expert juridique auprès de l'Organisation internationale de police criminelle – Interpol (2003).

Conseil de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Membre (depuis 1991) et Président (1998-2004) de la Commission de conciliation et de bons offices chargée de rechercher la solution des différends qui naîtraient entre États parties à la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement.

Président de la Commission de recours de l'Union latine (1995-2013).

Juge assesseur à la Cour nationale du droit d'asile (depuis 2014).

Membre du Curatorium de l'Académie Xiamen de droit international (2005-2008).

Membre correspondant de l'Académie des sciences politiques et sociales du Venezuela.

Membre de l'American Society of International Law, l'Association des internationalistes, l'International Law Association, la Société française pour le droit international et la Société pour l'histoire des Facultés de droit et de la culture juridique.

Auteur de nombreux ouvrages et articles concernant le droit international public qui lui ont valu le prix Georges Scelle (Chancellerie des Universités de Paris, 1974), un prix de thèse (Université Paris 2 Panthéon-Assas, 1980), le prix Lémonon (Académie des sciences morales et politiques, Institut de France, 1983), le prix René Cassin (Académie des sciences morales et politiques, Institut de France, 1990) et le Certificate of merit de l'American Society of International Law (1990). Son ouvrage sur *La jurisprudence de la Cour internationale de Justice* a été honoré, en 2008, du grand prix « Charles Aubert – Droit » de l'Académie des sciences morales et politiques.

Chevalier de la Légion d'honneur.